



## Invitation à présenter une candidature au poste de commissaire aux langues du Nunavut

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

Le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative du Nunavut sollicite présentement des candidatures pour le poste unique et stimulant de commissaire aux langues du Nunavut. Le commissaire aux langues du Nunavut est un haut fonctionnaire indépendant de l'Assemblée législative. La personne choisie pour occuper ce poste est nommée pour un mandat de cinq ans par le commissaire du Nunavut sur recommandation de l'Assemblée législative.

Le commissaire aux langues exerce de nombreux pouvoirs et assume de vastes responsabilités en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et de la *Loi sur la protection de la langue inuit*. Il est possible de consulter le texte de ces deux lois sur le site [www.gov.nu.ca/justice](http://www.gov.nu.ca/justice). Vous pouvez obtenir un profil détaillé du poste sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse [www.assembly.nu.ca](http://www.assembly.nu.ca). Les rapports annuels antérieurs et d'autres publications du Bureau du commissaire aux langues du Nunavut peuvent être consultés à l'adresse [www.langcom.nu.ca](http://www.langcom.nu.ca).

Le candidat retenu sera un cadre supérieur expérimenté ayant fait ses preuves dans la gestion d'opérations administratives complexes. La connaissance de la législation sur les langues officielles est essentielle. Ce poste exige un grand souci du détail, y compris la capacité d'interpréter de manière précise, d'administrer et d'expliquer diverses dispositions législatives et réglementaires complexes. Le candidat retenu doit être capable de communiquer clairement et de manière cohérente avec le grand public, les groupes d'intervenants et les médias. Il doit également posséder d'excellentes compétences de rédaction, y compris la capacité de rédiger des rapports annuels détaillés qui seront déposés à l'Assemblée législative. Afin d'être considéré pour une éventuelle nomination à ce poste, les candidats doivent démontrer la maîtrise de la langue inuit et d'au moins une autre langue officielle du Nunavut.

De l'aide à la réinstallation et un logement du personnel sont disponibles. Le poste de commissaire aux langues offre un salaire pouvant s'échelonner de 119 000 \$ à 170 000 \$. Les candidatures seront acceptées jusqu'au **vendredi 24 mars 2017** à 17 h (HNE). Les demandes de renseignements et les candidatures doivent être transmises à :

**Secrétaire du Bureau de régie et des services  
Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut  
C.P. 1200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0**

**Tél. : (867) 975-5000 Téléc. : (867) 975-5191 Courriel : [submissions@assembly.nu.ca](mailto:submissions@assembly.nu.ca)**